



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 18 janvier 2023

### **Le Préfet condamne les dégradations perpétrées cette nuit sur un radar tourelle installé au Lamentin**

Dans la nuit du 17 au 18 janvier 2023, un radar tourelle installé au Lamentin a été la cible d'un acte de vandalisme.

Ce dispositif ainsi que l'ensemble des équipements implantés sur le territoire, ont pour vocation première de sauver des vies, dans des zones où de nombreux accidents corporels graves ont été constatés, avec pour principale cause une vitesse excessive.

De plus, en dépit d'une baisse du nombre de tués sur nos routes en 2022, 28 contre 29 en 2021, le bilan reste très lourd avec un profil type de victimes jeunes, pour une grande majorité de conducteurs de 2 roues, sans casque et sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants aggravée par une vitesse excessive.

Une plainte a été déposée et une enquête est ouverte pour identifier les auteurs de ces dégradations inadmissibles.

Le préfet de la Martinique condamne cet acte avec fermeté et rappelle que les contrevenants s'exposent à des sanctions lourdes pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende ou 7 ans d'emprisonnement et 100.000 euros d'amende en cas de délits commis en réunion.